

# Les dix principes de l'agriculture paysanne

**Principe n° 1** : répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.

**Principe n° 3** : respecter la nature.

**Principe n° 4** : valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.

**Principe n° 5** : rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

**Principe n° 9** : maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.

**Principe n° 10** : raisonner toujours à long terme et de manière globale.

**Principe n° 6** : assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.

**Principe n° 2** : être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde.

**Principe n° 7** : viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations.

**Principe n° 8** : rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.